...ère, à Frémicourt ; 2e, M. Ferrand Cardon, à St-Python ; 3e, M. Gabet-Lecrux, à Inchy.

Lots de 10 brebis en moisson, ayant déjà produit, sans distinction de race. — 1er prix : M. Habet-Lebrun, à Inchy ; 2e, M. Ferrand Cardon, à St-Python.

Espèce porcine. — Verrats. — 1er prix, M. Aublin, à Fontaine-au-Tertre.

Truies saillies. — 2e prix, M. Aublin, à Fontaine-au-Tertre.

Chèvres. — Chèvres ayant déjà produit, sans distinction de prix. — M. Boulanger, à Rieux.

Animaux de basse-cour. — Poules. — 1er prix, M. Isaie Vallez, à Romeries ; 2e, M. Eugène Grébillon, à St-Python ; 3e, M. Boulanger, à Rieux.

Lapins. — 1er prix, M. Ghysolfi, au Cateau ; 2e, les vieillards de l'Hospice de Solesmes ; 3e, M. Mollet, à Estourmel ; 4e, M. Ghysolfi, au Cateau.

Mentions honorables : MM. Mollet, à Estourmel ; Ghysolfi, Le Cateau ; les vieillards de l'Hospice de Solesmes.

Pintades. — 1er prix, Mr. Eugène Grébillon, de St-Python.

Mentions honorables : MM. Boulanger, à Rieux ; Eugène Grébillon, à St-Python.

Concours de chiens. — 1er prix, M. Henri Dépertin, à Solesmes ; 2e, Henri Molty, à Solesmes ; 3e, M. Alexandre Parent, à Solesmes ; 4e, M. Gaillain, à Vaudy ; 5e, M. Alexandre Jouanes, à Solesmes.

Produits divers. — Diplôme de médaille d'argent, M. Alfred Pimbert, à Maulay, pour son exposition de produits divers.

Produits agricoles de toutes catégories. — Médaille d'argent, Mlle Léonie Prévost, à Catillon, pour son exposition de fromages. Médaille d'argent, M. Victor Malvoisin, à Saulzoir, pour son exposition de fromages Kruger et Camembert.

Exposition horticole. — Floriculture, fruits, légumes. — Prix, M. Charles Debergue fils, à Cambrai.

Exposition manufacturière. — Prix, Mme. Comaire frères, à St-Roch-les-Cambrai.

Le double crime de Croix

UN NOUVEL INTERROGATOIRE A BRUXELLES

Nous avons rapporté hier l'interrogatoire que subit à Bruxelles la dame Her, dont le mari a été arrêté pour complicité dans le crime de Croix.

Gustave Her a été assez interrogé à son tour.

M. le juge d'instruction Drion a reçu, samedi matin, la visite de M. Lallier, inspecteur à la brigade mobile de Paris, qui lui a remis la commission rogatoire de M. Vérin, juge d'instruction à Lille, par laquelle ce magistrat prie M. Drion de vouloir bien interroger, à titre de témoin, Gustave Her sur ses relations avec la nommé Verhist et consorts, actuellement détenus à Lille sous l'inculpation d'assassinat et de vol commis à Croix.

Vendredi soir, au cours de l'interrogatoire que M. Janssens, officier judiciaire, lui fit subir, l'épouse Her avait dit que le crime avait été commis par plusieurs personnes dans le cabaret qu'elle exploitait avec son mari à Roubaix. Le double crime consommé, les assassins se seraient plaints, toujours dans les intérêts des époux Her que « cela n'avait pas rapporté ce qu'ils avaient espéré ! Et ils se seraient partagé une somme de 400 francs composant tout le butin, dont le cabaretier Her aurait touché une partie... pour garder le silence.

Samedi après-midi, M. le juge d'instruction Drion a fait entrer Gustave Her de la prison de Saint-Gilles et l'a interrogé en présence du policier français M. Funoulet, greffier, lui a lu la déposition de sa femme. A cela le détenu a répondu qu'il avait été fréquemment parlé du double assassinat dans son cabaret ; mais il ne que la crime ait été commis chez lui, que les assassins s'y soient partagé de l'argent et qu'il en ait eu une part. Il dénie, en somme, un démenti formel aux dénonciations de sa femme.

Cette déclaration après avoir été actée, a été signée par Gustave Her qui, ensuite, a été reconduit à la prison. La commission rogatoire dont il s'agit a pu ainsi s'exécuter. On avait l'intention cependant, paraît-il, à ce qu'un mandat d'extradition soit envoyé du parquet de Lille car l'on prévoit que Gustave Her sera également impliqué dans la complicité d'assassinat. En effet, on ne s'explique pas, s'il n'avait rien à se reprocher, qu'il ait quitté si précipitamment Roubaix dès que le crime lui connaît et qu'il soit revenu en Belgique, d'où il était expulsé, et qu'il ait pris tant de soin à se cacher. Il sera donc livré aux autorités françaises dès qu'il aura terminé la peine qu'il encourra ici du chef de rupture du ban d'expulsion et de port de faux nom.

L'ENQUÊTE A LILLE & A ROUBAIX

L'enquête sur cette affaire continue toujours dans le plus grand mystère et on ignore encore si les investigations poursuivies par le magistrat instructeur donneront des résultats appréciables. Les recherches sont en effet assez difficiles, car en face des gens sans aveu qui accusent, on en trouve d'autres du même acabit qui fournissent des alibis qu'il est à peu près toujours impossible de vérifier. Néanmoins la piste suivie actuellement paraît être des plus sérieuses.

Et ce n'est certainement pas sans raison que M. Vérin, juge d'instruction, a fait procéder lundi à l'arrestation de deux individus, Achille Tarlyne, dit le Roux, demeurant rue de Tourcoing, et Robert Brices, domicilié rue de Tunis.

C'est sans aucl doute sur l'accusation de la dame Her que ces individus ont été arrêtés. Déjà ils avaient été signalés au parquet de Lille en même temps qu'un nommé W... fréquentant habituellement un estaminet de la rue Gréthry. On ne possède cependant sur eux aucune preuve, et pour ce fait, le magistrat instructeur a éloigné toujours la date de leur incarcération.

C'est aujourd'hui chose faite et si ces derniers consentaient à parler, ne se laisserait pas à connaître, croyons-nous, quels furent les auteurs de tous les méfaits et crimes restés impunis jusqu'ici et notamment l'assassinat dont M. Vavelet fut victime sur la route de Flers.

Ce qu'il ressort des recherches actuellement accomplies par la police, c'est qu'hier et ses deux acolytes n'opéraient point seule et formaient une bande dans laquelle aucune serions pas étonnés de retrouver Lemay, Schauwlage et Rousset et même des gens qui, jusqu'ici, ont affirmé leur innocence absolue. L'enquête que poursuit activement M. Vérin, ne saurait tarder à nous fixer à ce sujet.

Grave accident de voiture ... A TOURCOING

M. Auguste Vautré, 38 ans, charretier au service de M. Dhellulin, entrepreneur à Lannoy, était venu prendre hier après-midi, à la gare des Francs, un chargement de 4 000 kilos de charbon. Il passait à 5 heures au gravier de Roubaix, sagement. Lannoy, lorsqu'il fit un faux-pas et tomba. Une roue du lourd véhicule lui passa sur le côté du corps, comprimant ainsi la malheureux conducteur sur le pavé. Le blessé fut porté chez M. Wagon, fabricant de margarine, dont la maison est voisine de lieu de l'accident. On manda des docteurs par téléphone. Bientôt arrivèrent MM. Deshonnet et Vermesch, de Tourcoing, et Batruille, de Mouvaux, qui donnèrent les premiers soins à la victime. Ils constatèrent une fracture du bassin et une blessure compliquée de la phalangette du pouce droit.

Les praticiens ordonnèrent le transport immédiat du blessé à l'hôpital civil de Tourcoing, où l'on téléphona pour avoir d'urgence la voiture d'ambulance. L'état de l'infortuné charretier semble très grave. Il rend du sang par la bouche. M. Auguste Vautré habite Lannoy-Lez. Il est marié et père de trois enfants.

Un enfant blessé par une arme à feu

A LISBOURG

Deux écoliers, François Hochart, neuf ans, et Jules Dupont, 12 ans, jouaient dans une pâture à Lisbourg (arrondissement de Saint-Pol), quand l'idée vint au jeune Dupont d'aller chercher le fusil de son oncle à la maison paternelle. Quand il revint, il mit en joue son petit camarade et appuya sur la gâchette. Ce geste inconscient faillit ôter la vie au petit Hochart : une cartouche restait en effet dans le fusil et l'enfant atteint par des plombs dans le côté gauche, tomba à la renverse. Le médecin n'a pu encore se prononcer sur la gravité des blessures du gamin.

Les exploits d'un chien enragé

A LANDRECIES

Dimanche soir, un chien errant, reconnu pour être enragé par M. Trognon, vétérinaire, a été tué à coups de fourche par M. Jules Barbier. Le chien avait déjà mordu et contaminé sans doute vingt-cinq chiens et quatre vaches. Nos félicitations à M. Jules Barbier pour son courage..

Les Travaux du Port de Boulogne

UNE DÉLÉGATION AU MINISTÈRE

M. Clémenceau, président du conseil, a reçu lundi matin une délégation de la municipalité, de la chambre de commerce et du Syndicat des armateurs de Boulogne-sur-Mer qui lui a été présentée par MM. Huguet, sénateur ; Farjon, député, et Trépont, préfet du Pas-de-Calais. Les délégués ont demandé au président du conseil de faire activer les travaux d'amélioration et d'agrandissement du port de Boulogne actuellement en cours et d'autoriser les dépenses que la ville de Boulogne se propose de faire à cette occasion. Les délégués ont exposé que les retards survenus dans l'exécution des travaux résultaient des modifications aux plans primitifs exigées à différentes reprises par l'administration des ponts et chaussées. M. Clémenceau a promis à la délégation de conférer à ce sujet avec le ministre des travaux publics. Le président du conseil et M. Barthou recevront de nouveau la délégation demain, à trois heures, au Palais-Bourbon.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE

des Conférences Populaires

Section d'Armentières. — Mercredi dernier, la Section d'Armentières a donné, sous la présidence de M. Wathoff, délégué général de la société pour le Nord et le Pas-de-Calais, une conférence dans la salle des fêtes du collège de garçons. M. Henri Gigot, avocat à la cour d'appel de Paris, a traité du droit syndical sur la loi de 1884 et démontré par montrer comment la solution libérale donnée à la question des rapports entre les églises et l'Etat avait déblayé le terrain politique et permis au parti républicain de consacrer ses efforts à la réalisation de son programme de réformes sociales. Pour aboutir il faut des ressources nouvelles et c'est ainsi que la question de l'impôt sur le revenu se présente comme le préalable indispensable à toute amélioration des conditions d'existence des classes malheureuses. M. Gigot a très clairement exposé les grandes lignes du projet de M. Caillaux qui, s'il n'est pas parfait, a tout au moins le grand mérite d'exister et d'ouvrir une discussion qu'on ne peut plus éluder. L'orateur a été très applaudi. Un chanteur comique a permis d'applaudir d'excellents artistes : Mme Mésurel, Mlle Waterlaz, M. Bolin et M. Lefebvre.

Chemin de fer du Nord. — A partir du 1er juin 1907, le train express 2202 (ire, 2e et 3e cl.) partant de Lille vers Dunkerque à 10 h. 50 matin, arrêt à Cassel et Bergues. — Ci-après indication des heures de ce train dans le parcours d'Hazebrouck à Dunkerque : Hazebrouck A. 11.32 venant de Lille ; D. 11.37 h. actuelle. — Cassel A. 11.47 ; D. 11.48. — Bergues A. midi 07 ; D. midi 08. — Dunkerque A. midi 17 au lieu de midi 10.

La fête du cinquantenaire de l'Association des Anciens Elèves du Collège et du Lycée de Lille. — Une erreur déplorable nous a fait dire dans notre compte rendu des fêtes du cinquantenaire que M. Séury, professeur au lycée de Valenciennes, avait reçu les palmes académiques ; c'est le rosette d'officier de l'Instruction publique que M. Bayet a remise à M. Muay.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

Douai. — Samedi matin, un manœuvre de maçon, M. Jean Hanotte, qui travaillait dans un immeuble de la rue d'Arras pour le compte de M. Lemire, entrepreneur, est tombé d'une échelle haute de trois mètres et s'est assez grièvement blessé aux reins.

Audruicq. — Mme Debeuschère-Marien, débitante à Audruicq, gisait malheureusement sur le trottoir, en sortant de chez M. Dannel, rentier, qu'elle se fracture le bras droit et se fit une blessure grave au front.

Comines. — M. Emile Leclure, 32 ans, mécanicien, demeurant à Comines, travaillant chez M. Schindeler, fabricant de rubans, a reçu une rallonge de fer dans la cuisse droite. — Mlle Madeleine Bride, 19 ans, bobineuse, travaillant chez M. Ch. Calleau, fabricant de rubans, a eu le doigt pris dans un engrenage. — M. Gille Hilaire, 21 ans, mouleur, travaillant chez MM. P. Martel et S. Leroy, fondeurs, a été pris une colonne qui vient en levant un châssis.

Valenciennes. — M. Masson, courtier en farines, passait en voiture boulevard Saly, lorsque son cheval s'emballa. Pour arrêter l'animal, se coucher sous les bras, mais le cheval effrayé, fit un bond de côté, se jeta sur le trottoir, renversa un réverbère et brisa l'essieu du véhicule. M. Masson fut peu grièvement blessé.

VOLS

Billy-Montigny. — En vertu d'un mandat d'amener, les gardiennes ont arrêté le jeune Julien Sost, 16 ans, demeurant coron de la Soucherie, inculpé de vol, qui doit être interrogé par M. le juge d'instruction de Béthune.

VIOLENCES

Billy-Montigny. — Se présentant chez son ancien patron, Léonard Mulot, entrepreneur de maçonnerie, rue de Lens, à Billy-Montigny, pour retirer ses outils, le manœuvre Ernest Lourme, 61 ans, demeurant rue Decrombecque à Lens, a été l'objet de voies de fait de ce dernier. Procès-verbal.

DIVERS

Wallers. — Emile Lebrun, 42 ans, garçon brasseur, récemment sorti de l'hôpital où il était en traitement pour une affection cérébrale, s'est pendu à un arbre de la forêt.

LA BELGIQUE

La question flamande en Belgique

Bruxelles, 3 juin.

Le mouvement contre le projet Coremans, qui tend à imposer l'usage du flamand comme langue d'enseignement dans les écoles Wallones, s'accentue fortement et prend le caractère d'une véritable protestation nationale. Les libéraux, que l'on disait d'abord disposés à voter le projet uniquement dans le seoir qu'il rainerait les écoles épiscopales, sont très impressionnés par le fait que la première conséquence de l'adoption du projet Coremans serait la suppression des sections françaises dans les grands athénées royaux de Bruxelles, Gand, Anvers, Ostende et Malines. Aussi, le députation libérale de Bruxelles va-t-elle proposer purement et simplement le maintien du statu-quo en ce qui concerne la capitale et l'agglomération bruxelloise dont la population ne peut logiquement être classée comme flamande. Afin de rétablir l'égalité absolue entre l'enseignement officiel, défavorisé flamandisé, et l'enseignement libre, certains journaux préconisent la suppression du régime flamand obligatoire dans l'enseignement moyen officiel. Il est douteux pourtant que le gouvernement catholique consente à cette réforme qui lui vaudrait l'hostilité irréductible des flamingants.

A part même les ligues wallonnes, qui multiplient leurs manifestations et qui cherchent à créer une véritable agitation, on commence à s'émouvoir sérieusement des exagérations flamingantes. C'est ainsi que l'on vient de fonder à Bruxelles une ligue antiflamingante, qui recrute surtout ses membres parmi l'élément flamand, et qui se donne pour but d'encourager et de répandre dans le pays entier l'étude et la pratique de la langue française. Cette ligue, assez puissante déjà, veut combattre les excès du flamingantisme sans porter atteinte aux droits des Belges dont la langue habituelle est le flamand ou l'allemand. C'est donc là un élément nouveau dans cette querelle de races et de langues qui s'envenime chaque jour de façon si dangereuse pour l'avenir de la Belgique. A un meeting organisé dimanche à Bruxelles par la ligue wallonne, la discussion a pris une tournure violente, un propagandiste flamingant étant intervenu. Il a fallu faire appel à la police pour rétablir le calme.

LA FRAUDE DANS LES FARINES

Aux Boulangers

La plupart d'entre vous ignorent les dispositions de la loi du 1er août 1905 :

Or, sachez-le, l'article 4 de cette loi dit : « Seront punis d'une amende de 50 francs à 1000 francs et d'un emprisonnement de six jours au moins et de trois mois au plus, ceux qui, sans motifs légitimes seront trouvés détenteurs dans leurs magasins, boutiques, ateliers, maisons ou voitures servant à leur commerce... des denrées falsifiées servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux.

Pour éviter de « tringuer » pour les autres, exigez qu'on vous fournisse la farine en sacs plombés par le fournisseur, marqués et numérotés avec reproduction des marques et numéros sur la facture.

Et si vous avez des doutes sur ce que vous détenez en magasin, faites de suite prélever un échantillon : soumettez-le à un chimiste. Si c'est pour le talc (silicate de magnésie), il suffit d'une simple calcination — peu coûteuse — qui peut se faire en moins d'une heure; et, si votre farine contient plus de 0 k. 94 par 100 kilos de sels minéraux, c'est qu'elle est falsifiée. — Une farine additionnée de 10 % de talc a donné à l'analyse, et par ce simple procédé, 9 k. 25 de sels minéraux, par 100 kilos (sensiblement à 1 lire gracieux de l'honorable chimiste, M. Jules Sarslie, d'Orchies).

Si c'est pour la recherche de farines étrangères au froment, soit : riz, fécules, ergots, etc., il suffit de demander au chimiste l'examen ordinaire microscopique : simple opération dont le coût — d'après le tarif du syndicat des chimistes — est de 2 francs par échantillon.

Vous exposez donc plus et bénévolement à être rendus responsables des méfaits des autres.

Tous, vous achetez de la farine de bée loyale et marchande, que cela ne soit donc plus une mixture qui vous expose aux rigueurs de la loi, à la perte de votre honneur et de votre clientèle. Et n'oubliez pas : qu'en vertu du décret du 31 juillet 1906, article 2, les commissaires de police, les agents des contributions indirectes et des douanes, à l'occasion de leurs fonctions, même les vétérinaires sanitaires désignés, ont qualité pour opérer des prélèvements.

Donc, attention ! Ouvrez l'œil ; un homme averti en vaut deux !

HECTOR SIMON,
à Landas (Nord).

Union des Agents des Contributions Indirectes

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Dimanche, l'Association des agents des contributions indirectes de l'arrondissement de Lille a tenu une réunion suivie d'un banquet. Après que M. Mollet, secrétaire de l'Association, eut rendu compte de son mandat au congrès des 11, 12 et 13 avril, il fut procédé au renouvellement du bureau et l'ordre du jour suivant fut adopté à l'unanimité :

Les employés des contributions indirectes du groupe de Lille de l'Union générale, réunis en assemblée générale le 2 juin 1907 ;

Considérant que rien dans le loi du 21 mars 1884 n'exclut les fonctionnaires du bénéfice de cette loi ;

Déclarent repousser énergiquement le droit de grève dont ils n'ont jamais eu l'idée de vouloir profiter ;

Considérant en outre que les différentes catégories de fonctionnaires ont des intérêts communs à défendre : retraites, repos hebdomadaire, indemnités de résidence, etc..., que dans ces conditions, les différentes associations de fonctionnaires doivent forcément avoir des rapports entre elles ;

Demandent aux pouvoirs publics :

1° De leur accorder le droit de se syndiquer sous le couvert de la loi de 1884 ;

2° D'autoriser les Fédérations de Syndicats de fonctionnaires ;

Décident que le présent ordre du jour sera communiqué à la Presse, aux Députés et Sénateurs de l'arrondissement.

Le banquet

Le banquet eut lieu à 2 heures à l'hôtel Delcourt, rue Solférino. Il comprenait environ 120 convives et présenta une animation sympathique de la plus franche cordialité.

A la table d'honneur avaient pris place, comme président, M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant M. le préfet ; MM. Dupret et Mollet, président et secrétaire du groupe lillois de l'Union, Ducharme, Blaignan, délégué du Conseil d'administration de Paris ; Vendame, député du Nord ; Frayon, délégué de l'Association Générale des Agents des Postes ; Masseron, délégué du Syndicat des sous-agents des Postes ; Perrel, délégué de l'Union Générale du service sédentaire des Douanes ; Belot, délégué de l'Association Professionnelle des receveurs buralistes ; Jubie, Flascoet et Hochedez, délégués des groupes de Cambrai, Avesnes et Douai.

Discours et toasts

Au dessert plusieurs discours et toasts furent prononcés et chaleureusement applaudis. C'est d'abord M. Dupret qui remercie M. le préfet d'avoir délégué M. Grand.

Viennent ensuite MM. Mollet, Ducharme, qui exposent, au milieu d'applaudissements répétés, les revendications des agents.

L'exposé de ces revendications est repris ensuite en détaile par M. Blaignan.

Diverses discours furent encore prononcés par les invités de l'Union Générale.

M. Vandame, député, a promis de défendre au Parlement surtout le repos hebdomadaire, l'amélioration du sort des préposés et la suppression du surnumérariat.

M. Frayon, délégué de l'A. G. des Postes et Télégraphes, a apporté le salut fraternel de ses groupe. Il a rappelé les incidents récents au moment des élections au Conseil de discipline, où les trois camarades révoqués ont été en effet élus à une grande majorité, bien qu'inéligibles.

M. Masseron, délégué du syndicat des sous-agents des Postes et Télégraphes, a exprimé toute la solidarité de ses camarades à l'égard de ses hôtes.

M. Perrel, délégué de l'Union générale des Douanes Sédentaires, c'est fait l'interprète de son association et a dit combien les doléances des fonctionnaires étaient communes et légitimes.

M. Bélot, président de l'Association professionnelle des receveurs buralistes, a dit qu'il était heureux que dans la préparation du projet de loi sur les associations des fonctionnaires, la commission soit disposée à entendre les représentants d'association.

M. Jubie, inspecteur à Cambrai, au nom des groupes étrangers a porté un toast à la solidarité qui doit unir tous les agents.

Enfin, M. Grand, représentant de M. le préfet, après avoir déclaré que M. le préfet était de cœur avec l'Association, eût la série des toasts en buvant à la prospérité de l'Union.

Tous les assistants furent enchantés de la fête qui se termina par un charmant concert.

Dernière Heure

LA GRÈVE MARITIME

La délégation chez M. Thomson

Paris, 3 juin.

La délégation des inscrits maritimes a été reçue par M. Thomson. Elle était composée des MM. Le Boulanger, Lapeyre, président et secrétaire de la délégation, représentant le Comité de Marseille, Saint-Martin, pour Rouen ; Girou, pour Dunkerque, etc., etc.

Le ministre a reçu les délégués avec la plus grande bienveillance, mais il leur a fait connaître l'impossibilité où il se trouve, par suite des exigences budgétaires, de donner satisfaction aux desiderata des inscrits maritimes.

M. Thomson a d'ailleurs appris que son projet se trouvait déposé ce soir à l'examen de la commission de la marine. Dès lors, c'est à elle à observer, le Parlement est seul qualifié à l'heure actuelle pour accorder les revendications des inscrits.

La conférence a été très longue. L'issue n'en semblait pas favorable aux délégués. Quelques-uns d'entre eux conservaient l'espoir qu'une entente pourrait se faire, d'autres, au contraire, déclarent qu'il faut continuer la grève.

A la Commission de la Marine

La commission de la marine a reçu les délégués des inscrits maritimes. Le président leur a fait connaître que la commission avait consenti à les entendre avec cette pensée que leur demande ne pourrait être considérée à aucun égard comme un moyen d'intimidation. Il a ajouté que la commission n'avait pas à discuter avec eux et qu'ils devaient se borner à exposer leurs vœux.

Il ne leur a pas caché également que les inscrits lui paraissaient avoir compromis leurs intérêts en se mettant en grève. Les délégués ont alors fait connaître que le projet de la commission leur paraissait insuffisant ; ils ont demandé de promettre de l'améliorer, afin que cette promesse mette fin à la grève. Le président leur a répondu que la commission, n'ayant pas encore délibéré, il ne pouvait prendre aucun engagement et il les invita à formuler leurs revendications par écrit. Il les a engagés à faire tous leurs efforts pour mettre fin à une grève qui, en se prolongeant, ne pouvait qui leur aliéner les bonnes dispositions du Parlement à leur égard.

La commission se réunira mardi pour examiner le projet du gouvernement. Elle entendra le ministre de la marine mercredi.

Des apaches attaquent un patronage

Paris, 3 juin.

Au Bourget, près d'Aubervilliers, plusieurs jeunes gens d'un patronage passaient, en compagnie de leurs prêtres, lorsqu'ils furent attaqués par des rôdeurs qui sortirent des revolvers et tirent feu à plusieurs reprises sur le groupe. Un jeune homme de 20 ans a été tué d'une balle dans le côté ; deux autres personnes, dont un abbé, ont reçu une balle dans la main. Ces apaches sont activement recherchés.

L'AFFAIRE DE BOIS-LE-ROI

Versailles, 3 juin.

Une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue par le parquet de Versailles, en faveur du docteur Hébert.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 3 juin.

Obligations. — Bruxelles 1902 107.25 — Bruxelles 1905 98.80 — Anvers 1887 101.60 — Anvers 1905 100.12 — Gand 1901 98.75

Charbonnages. — Andenne 1898... — Bonne-Espérance 813... — Bois-d'Avroy 1880... — Charbonnage Belge 1906... — Chevalière 1905... — Couillet 1905 305... — Fontaine-l'Evêque ... — Hasbaye-Sambre 2.5... — Horme-Waemes 10.60... — Houillère Unie 1905... — La Haye 1905... — Marcinelle ... — Monceau 715... — Nord Charleroi 1905... — Pâturage ... — Produits en Flénu ... — Sonis de Charleroi 1905...

Actrices. — Cockerill 1905... — Dogrée 1905... — Providence 2000... — Saint-Brieuc... — Zinc de Sclessin 1905...

CHRONIQUE MINIÈRE

L'ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ MINEUR

devant le Conseil de Préfecture

Nous avons rendu compte, samedi dernier, des débats qui eurent lieu devant le Conseil de Préfecture, à propos de la protestation du citoyen Tribout, contre l'élection du délégué mineur Bard, des mines d'Anzin, à Auberchicourt. Comme nous le faisions prévoir, M. Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, qu'assistaient M. Régnier, conseiller de Préfecture, et Tribout-Jouan, conseiller général, a rendu, lundi matin, un arrêté annulant l'élection de Bard. Contrairement à ce qui se passe pour les élections municipales ou législatives, une nouvelle élection aura lieu dans le délai d'un mois, c'est-à-dire avant même que le Conseil d'Etat, devant lequel M. Bard va se pourvoir, ait rendu sa décision.

Nous donnerons, très prochainement, les considérants du jugement rendu par le Conseil de Préfecture.

Carnet du Lecteur

DÉCÈS

A Lille. — Lundi à dix heures du matin, ont eu lieu les funérailles de M. Demaître-Fetel, conseiller général du Nord, président de la Commission départementale, ancien maire de Gravelines.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, Dans l'assistance, on remarquait : MM. Vincent, préfet du Nord ; Delesalle, maire de Lille ; Delaune, député ; Evrard Elies, sénateur, président du Conseil général ; Ricard, conseiller de préfecture ; Sicotet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Bouchers d'Hugo, Le Gay, Tribourdure, Loiliot, Castan, Herbo, Delattre, Bienaimé, Petit, Godin, E. Barrois, Bussert, Goulard, Turbot, conseillers généraux ; Larivière, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Grusson, directeur de l'Institut industriel ; Prétet, inspecteur d'académie ; Fever, Vayrin, Lecocq, chefs de division à la Préfecture du Nord ; Triton, vice-président du Bureau de bienfaisance ; Finet, archiviste départemental ; Monteuil, vétérinaire départemental.

Sur le quai d'embarquement, MM. Vincent et Evrard Elies ont prononcé l'éloge du défunt. M. Vincent représente le défunt dégagé de toute préoccupation politique, rappelant, dit-il, toute son activité et son dévouement aux questions administratives. M. Evrard Elies retrace la carrière de M. Demaître-Fetel au Conseil général et il exprime les vifs regrets de tous les membres du Conseil général de voir disparaître un homme sincère qui fut, dit-il, un collègue bienveillant, laborieux et courtois.

— Nous apprenons le mort de Mme Montfort, femme de M. Montfort, ancien directeur de Théâtre municipal, le directeur très connu et apprécié des Lillois.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nous apprenons avec plaisir que le jury de l'Exposition internationale de Brussels de Louvain a décerné un grand prix à M. C. Brainne, ingénieur-brasseur à Lille, pour son « Malt général des brasseurs français. Cette récompense si méritée vient s'ajouter au diplôme d'honneur déjà obtenu par M. Brainne à l'Exposition internationale d'Anvers et nous l'en félicitons bien sincèrement.

TRIBUNE SYNDICALE

Formation d'un syndicat

Le Syndicat des fabricants de moutarde du Nord, Pas-de-Calais et départements limitrophes, dans sa réunion du 29 mai 1907, Café Belle-Vue, a constitué son bureau définitif comme suit : Président, M. Vandebunderbe-Pottis, rue Nationale, 202, Lille — Vice-président, M. Brulé, rue St-Leu, 180, Amiens — Secrétaire-trésorier, M. Devambez, rue d'Aire, 22-24, Béthune (P.-de-C.) — Membres adhérents : MM. Hauw, ancien président, Bergues — Thuillier, à Lambres près Lillers — Hourdequin, Vieux-Condé — Bouleux, Cambrai — Pruvost-Bertier, Hénin-Liétard — Dussart, Dunning — Lecourt — Mesnilier, Mouveaux — Dervaux, Douai — Declercq, Canteleu-Lille — Stuels, Dubuisson, Dumez, Thierry, Carton à Lille. — Le Syndicat a pour but de défendre les intérêts des adhérents, d'améliorer la situation précaire de cette industrie intéressant si prospère. Il est fait un pressant appel aux intéressés ; ils sont priés d'adresser les demandes d'admission ou de renseignements au bureau. — Prochaine réunion : 19 juin à 2 h. 3 précises, Café Belle-Vue, Grande-Place, Lille.

LILLE

LA QUESTION DU PAIN

Nous avons parlé récemment de la hausse sensible qui affectait, depuis quelques jours, le prix des farines. Le pain, disions-nous, allait supporter forcément la contre-coup de cette élévation du prix. Nous terminions notre article sur des considérations très optimistes. Or voici qu'un de nos confrères parisiens explique les causes de la hausse des farines :

« Examinons d'abord, dit-il, comment est survenue la hausse. Du 28 novembre 1906 au 6 mai dernier, le cours des farines oscillait aux environs de 52 fr. le sac de 157 kilos, soit 33 fr. 12 les 100 k. Tout à coup, à partir de cette dernière date, la cotation de la place de Paris change d'aspect et, successivement, on enregistre les prix de : 54 fr., le 13 mai; 55 fr., le 15 mai; 56 fr., le 22 mai; 57 fr., le 26 mai. Que s'était-il donc passé ? Ceci. Les Américains avaient répandu le bruit que, les récoltes ayant été compromises par un hiver rigoureux, le blé allait renchérir. Les Allemands, craignant alors de ne pas avoir suffisamment de farine pour assurer leur prochaine campagne, passèrent aussitôt des ordres d'achat en Amérique; ces demandes provoquèrent, à New-York et à Chicago, une hausse très sensible et la répercussion se fit sentir en France. Le marché spéculatif suivi le mouvement. D'autant plus facilement que les courtiers ayant reçu des ordres de Hongrie et d'Allemagne, la marchandise fut très demandée. Mais, depuis les huit dernière jours, New-York et Chicago ne parlent plus de renchérissement du blé, les cours ont baissé et, à Paris, fin du mois, jour de liquidation, on a coté 33,85, 33,90 et 33,75 le sac de 100 kilos, ce qui remet à 53 fr. les 157 kilogrammes. »

Voleurs malchanceux. — Philippe Bogaerts, 35 ans, et Constant Waltrelot, 30 ans, tous deux ouvriers agricoles sans domicile fixe, venus à Lille dans la nuit de dimanche à lundi pour y vendre divers objets qu'ils avaient dérobés, ont éprouvé une surprise désagréable. Pour un de ces voleurs, nos deux campagnards pénétrèrent à l'estaminet portant le n° 9 de la rue de Juliers, quand apparut le sous-brigadier Bourdon. Patiemment, le policier attendit leur sortie et leur demanda quels étaient les objets qui leur pesaient et lourdement sur les épaules. Ce sont, dit Bogaert, des outils de travail. Une telle réponse ne pouvait évidemment satisfaire le sous-brigadier qui, sans hésitation, emmena les deux ouvriers au poste de 6e arrondissement. Là, on s'aperçut que les instruments de travail n'étaient autre chose qu'un manomètre et diverses pièces provenant d'une batteuse à battre le blé. Grâce aux investigations faites par la police, on a pu savoir que ces objets, valant environ 300 francs, provenaient d'une machine appartenant à M. Robert, d'Emmatières. Cette batteuse, avec laquelle les deux voleurs avaient travaillé la semaine précédente, était placée dans un champ de la commune de Vendeville. Bogaerts et Waltrelot ont été conduits à la maison d'arrêt.

Un échauffé à l'ombre. — Sorcellé par de nombreuses libations, le nommé Alfred Noëlcourt, 34 ans, originaire de Douai, sans profession ni domicile, se trouvait, lundi, vers 11 heures et demie du soir, dans la rue Neuve. Il commençait à se déshabiller et exhibait déjà l'anatomie robuste de son torse lorsqu'un conseiller municipal, passant par hasard, s'offusqua et fit arrêter cet échauffé. Il a été mis à l'ombre séance tenante.

On n'est bien servi que par soi-même. — Les époux Pauvels, commerçants, 31, rue Esquermoise, avaient depuis un mois à leur service une bonne, Blanche Retsen, 18 ans. Ils ne furent pas peu surpris lorsque samedi ils constatèrent sa disparition. Blanche avait touché son mois la veille et s'était enfuie en emportant pour une centaine de francs de vêtements et de linge. M. Pauvels a porté plainte contre l'indélicate domestique qui est activement recherchée par la police.

Mortelle imprudence

Un terrible accident s'est produit ... qui fera frémir ... Deux enfants, ... Georges d'Hem, ... dans les environs de la place Cauquelin, ... lourde voiture passe conduite par M. ... Delbost, manœuvre à Tourcoing. On sait ... presque sous toutes ces voitures sont ... chées des sortes de civières servant à ... voie haquets, déchets, sonnettes ... vaux, etc. La vue de celle qui se trouve ... en dessous de la voiture de M. Delbost ... gêna un gamin l'idée à une petite gamine ... Sans que le conducteur n'en ... gliera donc sous la voiture qui roulait ... ment et s'installant sur la civière ... ainsi quelques centaines de mètres. Mais ... bientôt le voyage l'éloignait de ses ... Il voulut descendre. Au lieu de se laisser ... ter, il descendit de la civière par le côté ... Le malheureux barbain ne fut pas ... agile, il tomba. Il n'eut, hélas, même pas le ... temps de s'apercevoir de cette chute, ... rose de derrière de la voiture qui transportait un chargement de 4000 kilos, lui passait immédiatement sur le ventre et le bassin et le tuait net. Le conducteur ignorant le ... rible accident qui venait de se produire, ... duisait toujours la pas monotone de ses ... vaux, sourd aux cris d'horreur des ... qui arrêtèrent. Le petit Georges d'Hem fut transporté au hâte dans la pharmacie la plus proche. Tous soins étaient inutiles, ... mort avait été instantanée. M. le docteur Drumez ne put que le constater. Le cadavre horriblement meurtri a été transporté au domicile de ses parents, prévenus avec la plus de ménagements possible du malheur qui les frappait. La responsabilité de cet ... cident ne saurait être attribuée au conducteur de la voiture. Il conduisait ses chevaux très lentement et en outre ne pouvait ... douter de l'acte imprudent que le gamin commettait derrière lui.

Prends garde au chien ! — M. Oscar Vandenghen, tailleur, demeurant rue du Magasin, passait lundi, vers une heure de l'après-midi, rue Esquermoise, quand un chien se précipita sur lui et le mordit cruellement au mollet droit. Le propriétaire de l'animal a été invité à le faire examiner.

Il court encore. — Le nommé Robert Rousseau, garçon de courses chez M. Nélaton, restaurant, 52, place du Théâtre, partait, dimanche, pour effectuer ses ... vice. Il traînait une charrette d'une valeur de 25 francs. On n'a revu, depuis ce temps, chez le restaurateur, ni garçon de course, ni charrette.

Perquisition : 52 bis, rue Esquermoise, ...

Encore un cambriolage. — Dimanche, vers 10 heures 50 du matin, M. Alphonse Deleté, domestique au service de la Société Coopérative de Charbon, 130, rue Saint-Sauveur, conduisant un chariot attelé d'un cheval et chargé de sacs de charbon, passait rue des Tanneurs. Arrivé devant le numéro 15 de cette rue, le cheval, effrayé, fit un brusque écart et vint se jeter dans la vitrine d'un marchand de chaussures, M. Edouard Claus. La glace fut brisée, mais il n'y eut aucun accident de personne.

Savez la délicieuse liqueur Algoe d'Or ...

L'Etablissement d'Esquermes. — Dans un entretien qui a eu lieu lundi matin à la préfecture du Nord, dit le « Courrier du Dimanche », M. le Préfet aurait annoncé qu'il proposerait à la Commission du Conseil général, appelée à se prononcer sur l'affectation de l'ancien couvent d'Esquermes, d'y loger une annexe de l'Ecole de médecine, et